

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet :	Adoption et mise en œuvre du Plan directeur du lac Pierre-Paul à Saint-Nérée
Organisme responsable :	Association des riverains du lac Pierre-Paul Inc.
Résumé du projet :	Le présent plan directeur vise à fournir, entre autres, des outils à l'Association des riverains du lac Pierre-Paul (ARPP) en vue de la saine gestion du lac Pierre-Paul. Il présente une série de bonnes pratiques et de comportements à adopter consistant à réaliser des actions simples et souvent peu coûteuses, lesquelles permettront de restaurer et de préserver l'intégrité du lac Pierre-Paul.
Conformité au plan directeur de l'eau :	<p>Enjeu A. Amélioration de la qualité de l'eau afin de réduire les risques pour la santé de la population et des écosystèmes</p> <p>A.2. Réduire les sources de pollution diffuse</p> <p>A.2.2. Réduire l'érosion des berges</p> <p>Enjeu B. Sensibilisation et éducation à la protection de l'eau</p> <p>B.1. Sensibiliser tous les acteurs aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau</p> <p>B.1.2. Organiser des activités d'information démontrant l'importance de la protection de l'eau et des ressources qui y sont associées</p> <p>Enjeu C. Pérennité de la biodiversité associée à l'eau</p> <p>C.1. Conserver et restaurer la diversité des milieux humides, aquatiques et riverains</p> <p>C.2. Protéger et améliorer l'habitat du poisson</p> <p>C.2.1. Favoriser la conservation et la restauration d'espaces boisés et de bandes riveraines en bordure des plans d'eau</p>
Résultats visés :	- Les objectifs principaux du présent plan directeur sont la protection du lac Pierre-Paul, de favoriser la mise en place de comportements et de mesures visant à modifier les activités humaines qui nuisent à ce dernier et de trouver des solutions aux pratiques liées à ces activités afin qu'elles soient plus respectueuses de l'environnement.
Type d'action :	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle <input checked="" type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input checked="" type="checkbox"/> Règlement <input checked="" type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Éducation
Maître d'œuvre :	Association des riverains du lac Pierre-Paul Inc.
Partenaires :	Municipalité de Saint-Nérée, MRC de Bellechasse, Conseil de bassin de la rivière Etchemin
Sources de financement :	L'Association des riverains du lac Pierre-Paul inc., les propriétaires-riverains, la Municipalité de Saint-Nérée, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs et divers autres partenaires.
Année de réalisation :	2010-2019



Entente n°31

La Source d'Agir !

Localisation de l'activité :

Le lac Pierre-Paul et son bassin versant

Programme de suivi :

Un plan d'action annuel découlera de l'exercice

Indicateurs de résultats :

- Nombre de mesures permanentes mises en place visant la protection du lac Pierre-Paul et la qualité de ses eaux
- Suivi du plan d'action

Signatures :

Mme Hélène Bibeau
Présidente, Association des riverains
du lac Pierre-Paul Inc.

M. François Duchesneau
Président CBE

Saint-Isidore, le 22 novembre 2010

Lieu et date